
FICHES THÉMATIQUES

Dynamique de l'emploi

2.1 Mouvements de main-d'œuvre

Pour un effectif de 100 salariés en début d'année, les établissements de 10 salariés ou plus ont recruté en moyenne 42,5 salariés en 2006. Dans le même temps 41,7 salariés sont **sortis** de ces établissements. Ainsi, le **taux de rotation** dans les établissements de 10 salariés ou plus s'élève à 42,1 % en 2006. Il est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, et ces dernières sont nettement plus souvent embauchées en contrat à durée déterminée (CDD). De même, les **parts de CDD dans les embauches** sont les plus fortes pour les ouvriers non qualifiés et les employés, pour les salariés de moins de 30 ans et ceux de 50 ans ou plus.

Dans l'industrie, le taux de rotation est le plus faible : il est presque trois fois moins élevé que dans le tertiaire (19,7 % contre 53,9 %). Près des deux tiers des salariés embauchés le sont sous CDD. C'est dans l'industrie que la part des **départs à la retraite** dans les sorties de contrat à durée indéterminée (CDI) est la plus importante ; elle est moins élevée dans les établissements de 10 à 49 salariés que dans les plus grands. La part des **licenciements économiques** dans les sorties de CDI est plus importante dans l'industrie que dans les autres secteurs, mais, comme les sorties sont moins fréquentes dans l'industrie, le risque pour un salarié d'être licencié économique n'y est que légèrement supérieur à celui d'un salarié dans la construction et le tertiaire. En revanche, le risque d'être **licencié pour un motif autre qu'économique** y est moins

élevé. Au total, le risque d'être licencié est moindre dans l'industrie. La part des **démissions** dans les sorties de CDI y est nettement plus faible.

La construction est le seul secteur d'activité où les embauches sous CDI sont majoritaires (51,5 %). Le **recours à l'intérim** y est plus fréquent que dans les autres secteurs, aussi bien dans les établissements de 10 à 49 salariés que dans les plus grands. Le taux de rotation est un peu plus élevé que celui de l'industrie, mais beaucoup plus faible que celui du tertiaire. La probabilité de démissionner est plus de deux fois plus élevée que dans l'industrie, et du même ordre que dans le tertiaire. La démission est le principal motif de sortie dans la construction : le taux de démission est de 7,9 % sur l'ensemble de l'année 2006. La part des licenciements pour motif personnel dans les sorties de CDI est proche de celle des autres secteurs.

Dans le secteur tertiaire, le renouvellement de la main-d'œuvre est nettement plus élevé que dans les autres secteurs, le recours à l'intérim est faible et la part des CDD dans les embauches est importante : les CDD représentent près des trois quarts des embauches. Il en résulte un **taux de sortie pour fin de CDD** élevé par rapport à l'industrie et la construction. La mobilité intra-entreprise y est également plus forte du fait, notamment, de fréquents transferts de salariés d'un établissement à l'autre au sein de l'entreprise. En revanche, les autres motifs de sortie (démissions, licenciements, départs à la retraite) sont de moindre importance. ■

Définitions

Taux d'entrée - taux de sortie : pour une année donnée, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total des entrées (respectivement des sorties) de l'année à l'effectif de début d'année.

Part des CDD (resp. CDI) dans les embauches : rapport entre les entrées en CDD (resp. CDI) et la somme des entrées en CDD, CDI et CNE (contrat nouvelle embauche), sans prendre en compte les entrées liées à des transferts entre établissements d'une même entreprise.

Taux de sortie pour fin de CDD, de licenciement économique, de licenciement autre qu'économique, de démission et de départ en retraite : nombres au cours de l'année de sorties pour fin de CDD, de licenciements économiques, de licenciements autres qu'économiques, de démissions et de départs en retraite, rapportés à l'effectif de début d'année.

Taux de recours à l'intérim : rapport du nombre moyen d'intérimaires dans l'année à la somme de ce même nombre et du nombre de salariés en fin d'année.

Pour en savoir plus

- Loquet G., « Les mouvements de main-d'œuvre en 2006 », *Premières Informations* n° 16.3, Dares, avril 2008.
- Arnold C., « Les mouvements de main-d'œuvre au premier semestre 2007 », *Premières Informations* n° 37.1, Dares, septembre 2008.

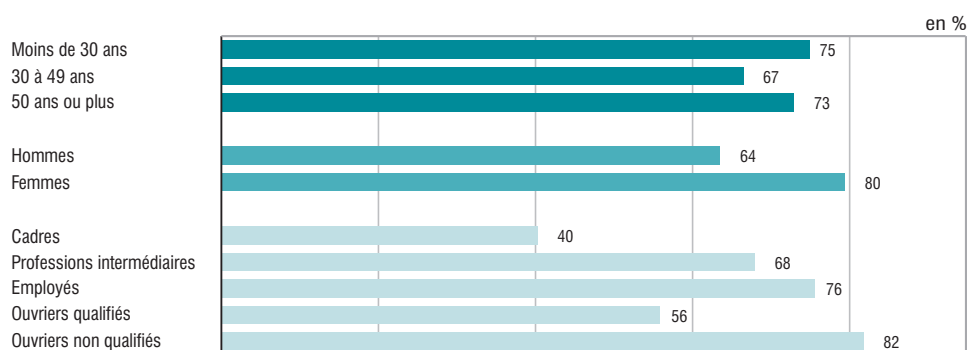
1. Mouvements de main-d'œuvre par secteur d'activité en 2006

Taux pour 100 salariés présents en début d'année	Industrie	Construction	Tertiaire	Ensemble
Taux de rotation	19,7	23,6	53,9	42,1
Taux d'entrée	19,0	25,4	54,6	42,5
Taux de sortie	20,4	21,8	53,2	41,7
Taux d'entrée en CDI	5,5	12,1	12,4	10,4
Part des CDD dans les embauches	66,5	44,5	74,3	72,2
Part des CDI dans les embauches	32,5	51,5	24,7	26,7
Taux de recours à l'intérim	7,0	8,8	1,6	3,4
Taux de sortie pour fin de CDD	8,6	5,6	32,3	23,7
Taux de licenciement économique	1,0	0,3	0,4	0,6
Taux d'autre licenciement	1,6	2,6	2,7	2,4
Taux de démission	3,3	7,9	8,2	6,8
Taux de départ en retraite	1,9	1,5	1,2	1,4

Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus, en France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO/EMMO.

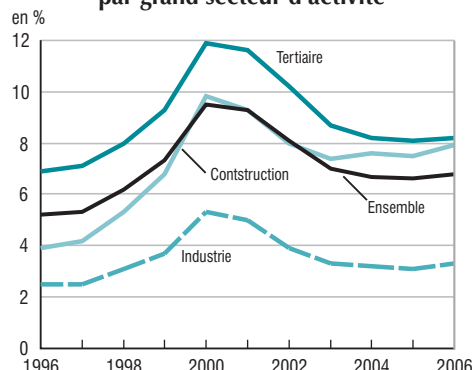
2. Part des contrats à durée déterminée dans les embauches



Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus, en France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO/EMMO.

3. Évolution des taux de démission par grand secteur d'activité

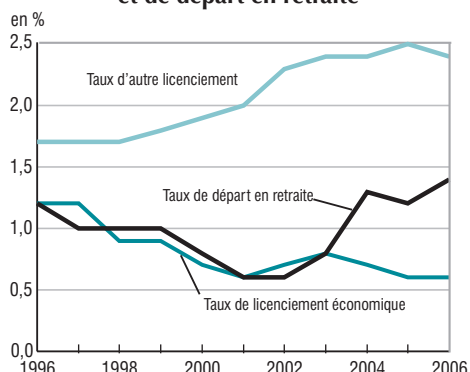


Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus, en France métropolitaine.

Lecture : en 2006, dans le secteur de la construction, le taux de démission dans les établissements de 10 salariés ou plus est de 7,9 %.

Source : Dares, DMMO/EMMO.

4. Évolution des taux de licenciement et de départ en retraite



Champ : établissements du secteur privé employant 10 salariés ou plus, en France métropolitaine.

Lecture : en 2006, le taux de licenciement économique dans les établissements de 10 salariés ou plus est de 0,6 %.

Source : Dares, DMMO/EMMO.

2.2 Chômage et accès à l'emploi

En moyenne sur l'année 2007, selon l'enquête Emploi, on compte 2,2 millions de **chômeurs au sens du BIT**, soit un **taux de chômage** de 8,0 %. Depuis le point bas de 1990 (7,9 %), le chômage a connu deux grands cycles liés à l'évolution de la conjoncture économique : hausse jusqu'en 1997 (10,8 %) suivie d'un recul de trois points en quatre ans ; puis nouvelle remontée jusqu'au début de l'année 2006 (9,1 %) précédant une baisse sensible sur au moins deux années.

Les femmes sont plus fréquemment au chômage que les hommes, mais l'écart de taux de chômage entre hommes et femmes s'est beaucoup réduit depuis 1990, passant en dix-sept ans de 4 points à pratiquement 1 point. Près d'un jeune actif sur cinq est au chômage, ce qui ne représente qu'un jeune sur quatorze en raison de la forte proportion de jeunes de 15 à 24 ans toujours en formation initiale. Le chômage juvénile apparaît beaucoup plus sensible à la conjoncture que celui des adultes.

Parmi les critères les plus discriminants vis-à-vis du chômage, figurent la catégorie socioprofessionnelle, opposant en particulier main-d'œuvre qualifiée et main-d'œuvre peu qualifiée, ainsi que, de façon liée, le niveau de diplôme obtenu. Ainsi, le chômage est-il quatre fois plus répandu chez les ouvriers non qualifiés que chez les cadres et deux fois et demi plus fréquent parmi les personnes sans diplôme ou titulaires du certificat d'études que parmi les diplômés de l'enseignement supérieur. Ces disparités semblent s'être maintenues, voire accentuées, depuis 2000. On observe par ailleurs des différences importantes selon la nationalité : le taux de

chômage des étrangers hors Union européenne est de 22 % en 2007, celui des Français de 7,5 %.

La fin d'un contrat à durée déterminée reste le principal motif de la recherche d'emploi (plus de 40 % des cas) devant le licenciement, individuel ou collectif (23 %). La part des démissions, qui sont plutôt le fait des femmes, est sensible à la conjoncture : elle augmente ainsi depuis 2005 et se rapproche de 11 %. C'est dire que le marché du travail est le lieu de flux incessants d'entrées et de sorties de l'emploi, souvent en provenance ou à destination du chômage. C'est notamment le cas des jeunes qui, durant les premières années suivant la fin de leurs études, sont plus souvent au chômage que les actifs ayant davantage d'ancienneté sur le marché du travail. En 2007, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale se situe à plus de 16 %, soit plus du double de la moyenne d'ensemble.

S'ajoutent à cela les écarts liés au niveau d'éducation : toujours en 2007, le chômage touche 45 % des jeunes actifs et 52 % des jeunes actives sortis récemment du système éducatif sans aucun diplôme. Les taux sont bien sûr plus faibles lorsque le niveau de diplôme est plus élevé. Ils diminuent également au fur et à mesure que l'ancienneté s'accroît, mais des écarts importants subsistent entre diplômés et non-diplômés, même au-delà de dix ans d'ancienneté. Au cours des dernières années, ces différences dans les conditions d'accès des jeunes au marché du travail se sont plutôt aggravées, l'amélioration récente de la situation ayant plus profité aux diplômés du supérieur qu'aux moins diplômés. ■

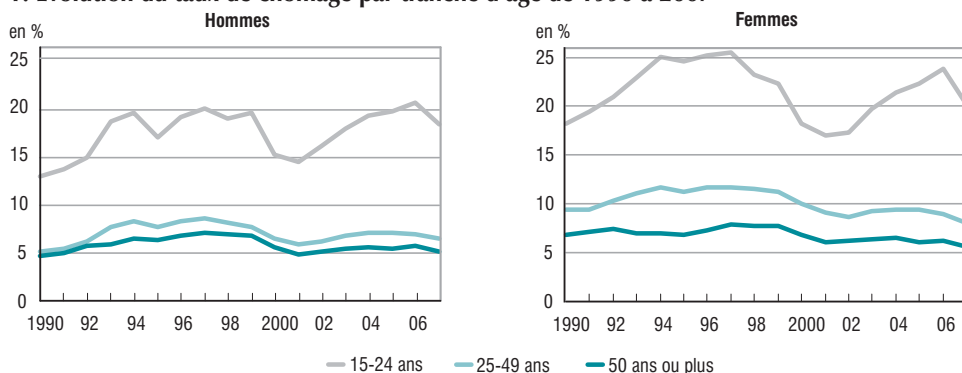
Définitions

Chômeur au sens du BIT : personne de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions, être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement du travail dans le mois précédant l'enquête ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Taux de chômage au sens du BIT : pourcentage de chômeurs dans la population active (population en emploi + chômeurs).

Chômage et accès à l'emploi 2.2

1. Évolution du taux de chômage par tranche d'âge de 1990 à 2007



Note : données harmonisées pour corriger la rupture de série en 2002.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Taux de chômage par catégorie socioprofessionnelle et par diplôme en 2000 et 2007

	2000			2007		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs exploitants	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	3,5	3,3	3,9	3,4	2,9	4,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,1	3,1	5,9	3,3	3,2	3,3
Professions intermédiaires	4,8	5,4	4,2	4,5	4,6	4,4
Employés	9,6	7,8	10,1	8,1	7,5	8,2
Ouvriers	10,0	8,4	15,9	10,7	9,5	16,0
Diplôme						
Aucun diplôme, CEP	13,1	11,2	15,6	13,2	12,9	13,5
BEPC, brevet des collèges	9,2	8,7	9,6	10,2	9,8	10,6
CAP, BEP	8,0	6,4	10,6	7,1	6,0	8,7
Baccalauréat, brevet professionnel	7,2	5,8	8,5	7,1	6,1	8,1
Diplôme de niveau Bac + 2	4,5	3,7	5,1	5,2	5,4	5,0
Diplôme supérieur à Bac + 2	5,8	4,8	6,9	5,6	5,2	6,0
Ensemble	8,6	7,2	10,1	8,0	7,4	8,5

Note : données harmonisées pour corriger la rupture de série en 2002.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

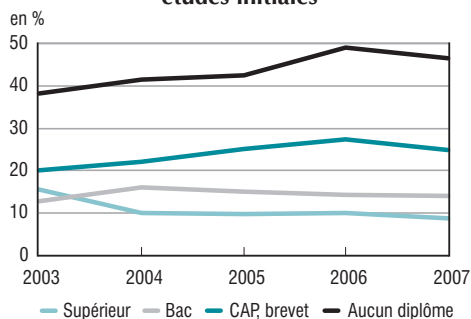
3. Taux de chômage en 2007 selon la durée écoulée depuis la fin des études initiales

	en %		
	1 à 4 ans	5 à 10 ans	11 ans ou plus
Aucun diplôme, CEP	46,6	29,2	10,8
BEPC, brevet des collèges	30,7	18,0	7,4
CAP, BEP	22,6	12,2	5,3
Bac, BP	14,0	8,4	5,5
Bac + 2	8,7	4,6	4,4
Diplôme supérieur à Bac + 2	9,1	5,1	4,5
Ensemble	16,2	9,6	6,5

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires (hors apprentis).

Source : Insee, enquête Emploi.

4. Taux de chômage de 2003 à 2007 selon le diplôme, 1 à 4 ans après la fin des études initiales



Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2.3 Politiques d'emploi

Les dispositifs ciblés de la politique de l'emploi prennent la forme d'**aides à l'emploi**, de **stages de formation professionnelle** ou de mesures de **retrait anticipé d'activité**. Depuis trente ans, l'emploi aidé a accompagné la montée du chômage et a pris une importance croissante. Son poids dans l'emploi total a dépassé les 9 % de 1997 à 2000. En 2006, avec près de 1,4 million de personnes concernées (dont plus d'un million dans le secteur marchand), il représente encore 5 % de l'emploi total. Les préretraites qui ont connu leur apogée dans les années quatre-vingt, ne sont presque plus sollicitées aujourd'hui.

En 2007, plus de 1 800 000 personnes sont entrées dans les dispositifs ciblés de la politique d'emploi, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année 2006. Le nombre de bénéficiaires présents dans ces dispositifs en fin d'année a toutefois diminué de 2 %, soit un repli de 47 000 personnes en 2007. Les 364 000 entrées en **emplois aidés non marchands** (contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'avenir), en léger retrait par rapport à 2006, n'ont notamment pas permis de compenser numériquement l'extinction des anciens dispositifs (contrats emploi solidarité, contrats emploi consolidé et emplois jeunes) et les sorties importantes de contrats précédemment conclus. Le nombre de salariés en contrats aidés non marchands a

ainsi diminué de 42 000 en 2007. Dans le secteur marchand, les entrées en contrat initiative emploi en faveur des chômeurs de longue durée ont continûment ralenti en 2007 ; en revanche, le dynamisme des **contrats en alternance** et du contrat jeunes en entreprise a contribué à la progression des entrées dans le secteur marchand de 7 % par rapport à 2006. Le nombre de salariés en contrats aidés marchands s'est ainsi accru de 29 000 entre fin 2006 et fin 2007.

En 2006, la dépense pour l'emploi a atteint 57 milliards d'euros. Les dépenses d'indemnisation du chômage représentent 49 % de cette dépense. Elles ont fléchi en 2006, tandis que progressaient les dépenses dites « actives », en particulier les aides à l'emploi dans le secteur non marchand (plan de cohésion sociale). Si l'on inclut les **allègements généraux de cotisations sociales**, en hausse en 2006, l'effort global en faveur de l'emploi atteint 76 milliards d'euros, soit 4,2 points de PIB.

Les dépenses pour l'emploi des différents pays européens peuvent être comparées sur un champ restreint d'interventions en faveur des chômeurs et autres groupes défavorisés. Avec 2,3 % du PIB des dépenses consacrées à ces interventions en 2006, la France se situe derrière l'Allemagne (3,0 %), la Belgique, les Pays-Bas, la Finlande et la Suède ; son effort reste toutefois supérieur à celui de l'UE à 15 (2 %). ■

Définitions

Contrat ou emploi aidé : contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides sous forme de subvention à l'embauche, d'exonération de cotisations sociales ou d'aide à la formation.

Emplois aidés dans le secteur marchand : en 2007, essentiellement contrat initiative emploi, contrat jeunes en entreprise, contrat insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA), et, dans le cadre de la formation en alternance, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation (voir *Glossaire*).

Emplois aidés dans le secteur non marchand : en 2007, essentiellement contrat d'accompagnement dans l'emploi et contrat d'avenir (voir *Glossaire*).

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi : stages de formation organisés par l'AFPA ou les conseils régionaux, stages financés dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (Pare).

Retrait anticipé d'activité : allocation spéciale du Fonds national de l'emploi, allocation de remplacement pour l'emploi, cessation anticipée d'activité pour certains travailleurs salariés.

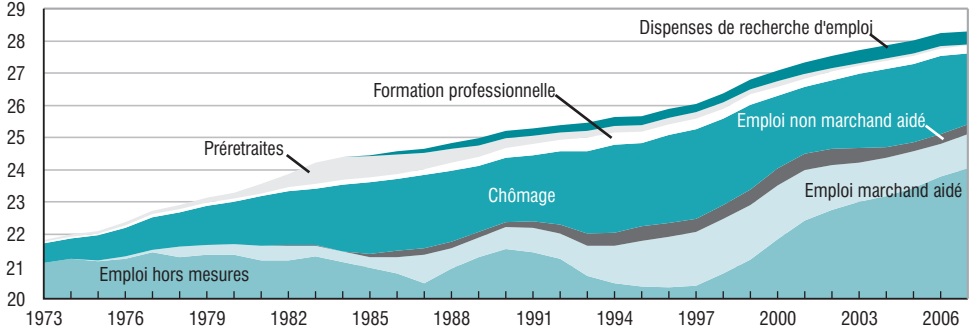
Dispositifs généraux d'allègement de cotisations sociales : depuis 1993, abaissement du coût du travail au voisinage du Smic, accompagnant aussi la réduction du temps de travail. À partir de 2003, unification progressive des réductions dégressives sur les bas salaires et des allègements associés aux 35 heures.

Pour en savoir plus

- « Bilan de la politique de l'emploi en 2006 », en ligne sur www.travail.gouv.fr rubrique Études, recherche, statistiques de la Dares.
- « Expenditure on Labour Market Policies, 2005 », Eurostat, Statistics in focus, 45/2008.

1. Emploi, chômage et dispositifs ciblés de politique de l'emploi

en millions de personnes



2. Principaux dispositifs ciblés de politique d'emploi

en milliers

	Entrées en dispositif			Bénéficiaires en fin d'année		
	2006	2007	Évolution en % 2006-2007	2006	2007	Évolution en % 2006-2007
Emploi marchand aidé	738	790	7,1	1 111	1 139	2,6
Dont : contrat jeunes en entreprise	78	93		119	136	
contrat initiative emploi, CI-RMA	102	67		174	95	
aide à la création d'entreprises	81	111		84	114	
contrats en alternance	412	444		576	620	
Emploi non marchand aidé	374	364	- 2,7	291	249	- 14,4
Dont : contrat d'accompagnement dans l'emploi	257	247		166	150	
contrat d'avenir	94	113		75	88	
Formation des demandeurs d'emploi	541	555	2,7	238	240	0,9
Retraits d'activité	108	101	- 6,2	454	418	- 7,9
Dont : préretraites totales	6	4		48	35	
dispenses de recherche d'emploi	101	97		406	383	
Ensemble	1 760	1 811	2,9	2 093	2 046	- 2,3

Champ : France métropolitaine. Source : Dares.

3. Dépense pour l'emploi

en millions d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dépenses « passives »							
Indemnisation du chômage	20 660	21 838	26 124	29 243	30 442	29 817	27 779
Incitation au retrait d'activité	3 860	3 510	2 672	2 121	1 877	1 517	1 324
Dépenses « actives »							
Formation professionnelle	12 698	13 083	12 777	13 012	13 319	13 569	14 363
Contrats aidés, exonérations zonées	11 179	11 471	11 560	10 319	9 150	8 885	9 558
Autres ¹	2 651	2 809	3 440	3 528	3 731	3 913	3 928
Total de la dépense pour l'emploi	51 046	52 711	56 573	58 223	58 519	57 701	56 952
en % du PIB	3,5	3,5	3,7	3,7	3,5	3,3	3,2
Réductions dégressives bas salaires (entreprises à 39 heures)	5 275	5 116	4 333	2 087	9,5	///	///
Allègements loi Robien, lois Aubry 1 et 2 sur les « 35 heures »	6 301	9 300	11 091	6 774	1 233	275	38
Allègements Fillon (loi du 17 janvier 2003)	///	///	///	7 230	15 033	16 918	19 453
Total des allègements généraux²	11 576	14 416	15 425	16 090	16 275	17 193	19 490
en % du PIB	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1
Total dépense pour l'emploi + allègements généraux	62 622	67 127	71 998	74 313	74 794	74 894	76 442
en % du PIB	4,3	4,5	4,6	4,7	4,5	4,3	4,2

1. Chômage partiel, accompagnement des restructurations, garantie de ressources des travailleurs handicapés, dépenses de fonctionnement ANPE et APEC...

2. Pour les allègements généraux, ruptures de série : les dépenses sont présentées en « encaissements/décaissements » (dépenses au cours de l'année) jusqu'en 2000 ainsi qu'en 2004-2005 ; en « droits constatés » (dépenses au titre de l'année) de 2001 à 2003, source Forec, puis à partir de 2006, source Accoss.

Champ : France métropolitaine et Dom. Source : Dares.